

8 Faits divers & Justice

Accident de la circulation à Essassa

Encore une victime de la nationale 1

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

ANGÈLE Josée Eyang Essono, Gabonaise de 49 ans, domiciliée à Lalala, dans le cinquième arrondissement de Libreville, a connu une mort tragique, le dimanche 18 janvier dernier aux environs de 19 heures, au lieu dit "Téké-Téké" à Essassa, localité située à 25 Km de Libreville sur la Nationale 1. Selon les témoins, la victime venait, à peine, d'empocher

sa tontine, à Essassa, un quartier du deuxième arrondissement de Ntoum. C'est en voulant traverser la chaussée que la malheureuse a été renversée par un véhicule fou dont le conducteur n'a même pas daigné s'arrêter pour porter secours à sa victime. Un comportement qui a choqué plus d'un ayant assisté à cet accident mortel. Le constat des gendarmes de la brigade de Nkoltang, qui ont compétence dans la zone, indique que Angèle Josée venait juste de pren-



Photo : SCOM

C'est à ce niveau de la Nationale 1 à Essassa que la malheureuse a été mortellement percutée par un véhicule fou inconnu.

dre congé avec des membres d'une Association de tontine, à laquelle elle appart-

nait. « La victime s'était engagée à peine sur la route lorsqu'elle a été surprise par

un véhicule fou roulant dans le sens Ntoum-Libreville qui l'a percutée violemment », rapporte une source autorisée de la direction de l'investigation.

L'extrême violence du choc est telle que la victime est projetée à une vingtaine de mètres du lieu de l'impact. Les dégâts corporels sont importants la regrettée Eyang Essono ayant eu tous les membres complètement broyés. Selon les renseignements fournis par les fins limiers - qui ont ouvert une informa-

tion judiciaire sur instructions du parquet de Libreville -, le véhicule incriminé serait de petit gabarit, de couleur grise.

D'après les témoins, l'identification de la plaque minéralogique était quasiment impossible, parce que le lieu de l'accident était plongé dans l'obscurité.

A charge pour les garagistes de veiller à tous les usagers qui veulent relooker leur automobile. Il se pourrait qu'il soit en face du "meurtrier" de la route d'Essassa.

Accusé d'agression sexuelle sur sa nièce de 7 ans à Franceville Erode Okendja en route pour la Cour criminelle

N.O.
Franceville/Gabon

UNE fillette de sept ans, J.E.D., Gabonaise et élève dans un établissement primaire de Franceville, accuse son oncle (cadet de sa mère) Erode Okendja, 18 ans, d'avoir abusé sexuellement d'elle au domicile familial du quartier Corniche, dans le premier arrondissement de Franceville, où elle était allée passer les vacances de Noël, auprès de sa grand-mère maternelle. Après une garde à vue au commissariat

central qui a permis de rassembler les preuves de son acte ignoble, en sus du témoignage accablant de la fillette, l'intéressé a été présenté devant le parquet de Franceville, le jeudi 14 janvier dernier, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale. L'affaire remonte aux vacances de Noël. J.E.D., qui vit habituellement avec ses deux parents, au quartier Ongali, dans le deuxième arrondissement de Franceville, est confiée à sa grand-mère maternelle pour toute la période des vacances. Mémé vit avec ses

deux derniers fils : un de 11 ans et Erode Okendja, le mis en cause, déscolarisé. Une nuit donc, pendant que toute la maisonnée est profondément endormie, Erode s'introduit subrepticement dans la chambre que la petite J.E.D partage avec son jeune oncle de 11 ans. Tel un serpent en quête de proie, il se glisse silencieusement sous les draps de la nièce qui dort à poings fermés, dans un lit à part. Okendja hôte ses vêtements et le voilà en train de gesticuler sur la gamine qui sort brusquement de son sommeil. Mais au moment où elle tente de crier pour



Photo : N. O.

A 18 ans seulement, Erode Okendja va devoir affronter sous peu les foudres de la justice.

solliciter de l'aide face à son agresseur, ce dernier lui

ferme la bouche avec une taie d'oreiller. Elle sera ainsi bâillonnée jusqu'à l'assouvissement, par son agresseur, de ses bas instincts. Celui-ci somme ensuite J.E.D. de garder le silence sur cette affaire.

La reprise des cours pointant à l'horizon, la mineure regagne sa famille. C'est à ce moment que le "secret" va sortir. En effet, un jour, sa grand-mère paternelle trouve sa démarche inhabituelle et l'interroge à ce sujet. Silence de J.E.D. Mais devant l'instance de la mémé, la fillette finit par cracher le morceau en dési-

gnant même son agresseur présumé. Et à l'hôpital où elle est conduite par ses parents qui n'en reviennent pas, les résultats des examens confirment que l'enfant a bel et bien subi une violence sexuelle, car son hymen a été défloré. Ses géniteurs déposent alors plainte à la police et le présumé violeur est tout de suite interpellé.

Lors de l'interrogatoire, Erode Okendja commence par nier en bloc les faits..., avant d'avouer son forfait. Il attend donc de passer en jugement devant la Cour criminelle.

Violence conjugale/Rivalité/Aggression

Un couple écroué à la prison de Makokou

SCOM
Libreville/Gabon

POUR s'être mêlée de ce qui ne la regardait pas, Nanette Mbazokoubaboula, Gabonaise de 27 ans, sans emploi, domiciliée à Ecobacoba, un hameau situé à 42 km de Makokou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, se retrouve en prison depuis le 13 janvier dernier. Elle y est avec son compagnon, Pierre-Claver Ntezi, 41 ans. Les deux tourtereaux se seraient rendus coupables de coups et blessures sur la

personne de Nadège Bindou, 29 ans, l'ex-conjointe de l'homme. Une aggression qui a valu à cette dernière 42 points de suture. Les faits remontent à la nuit du mardi 5 janvier dernier. Cette nuit-là, aux environs de 21 heures, Nadège Bindou qui a rompu les liens de concubinage avec Pierre-Claver Ntezi décide de venir rencontrer son ex-ami avec qui elle a deux enfants. Au motif que ce dernier qui vient de se mettre en ménage avec Nanette Mbazokoubaboula, une jeune femme du même village situé sur la route d'Okondja



Photo : DR

Nadège Bindou agressé au couteau par sa rivale. Bilan : 45 jours d'incapacité de travail et 42 points de suture.

aurait accepté celle-ci avec ses quatre enfants nés d'un précédent mariage. Et lui demander en retour d'accepter également de garder leur rejeton de trois ans, qui ne cesse de demander après lui. Cette initiative de son ancienne compagne n'avait pas l'heur de plaire à Pierre-Claver Ntezi, qui conseille vivement à cette dernière de rentrer chez elle avec l'enfant. Rapidement, une violente dispute éclate entre les deux anciens tourtereaux, en présence de la nouvelle maîtresse des lieux. Et pour mettre un terme aux velléités de Nadège, Nanette dé-

cide d'utiliser la violence. Mais l'ex-compagne semble plus aguerrie dans cet exercice, au point que la nouvelle dulcinée de Ntezi malmenée n'a pas d'autre choix que de se défendre avec un couteau. « La mise en cause a d'abord donné des coups de couteau à l'avant-bras droit de sa rivale. Elle l'a ensuite poursuivie dans la maison pour lui asséner d'autres coups à la hauteur du bas-ventre », précise un enquêteur de la police d'investigations judiciaires (Pij) de Makokou. Aussitôt conduite à l'hôpital régional du chef-lieu de la province de l'Ogooué-

Ivindo, la victime va s'en sortir avec 42 points de suture, respectivement au bas-ventre et à l'avant-bras. Un certificat de 45 jours d'incapacité lui est même délivré. Saisi par le procureur de la République, le 8 janvier dernier, les éléments de la Pij vont se rendre sur le lieu de l'infraction et procéder à l'interpellation de Nanette Mbazokoubaboula et de Pierre-Claver Ntezi. Les deux tourtereaux ont été déferés, le 15 janvier, devant le parquet qui les a aussitôt placés en détention préventive. En attendant leur comparution devant un tribunal.

Incendie au quartier Plaine-Orety

Quatre habitations réduites en cendres

AEE
Libreville/Gabon

QUATRE maisons à usage d'habitation ont été réduites en cendres, suite à un incendie qui s'est déclenché dans la nuit du 17 au 18 janvier, au quartier Plaine-Orety, dans le premier arrondissement de Libreville. Ce sinistre, dont les causes ne sont toujours pas connues n'a heureusement pas occasionné des pertes en vie humaine. Selon des témoignages recueillis sur place, le feu serait parti d'une des maisons, construite en matériaux hétéroclites, dans laquelle vi-



Photo : AEE

Ce qui reste des habitations après le passage des flammes.

vait une nombreuse famille. C'est vers minuit, affirme un riverain, « pendant que ma famille et moi regardions la

télé, nous avons remarqué que la fumée s'échappait par la porte du voisin. C'est en me rapprochant de plus près que

j'ai constaté que le feu s'était déjà propagé à l'arrière de la maison ». Les efforts déployés par les populations pour venir à bout des flammes ont été vains. La violence du feu n'a pas permis aux occupants de récupérer une aiguille. C'est le cas de notre confrère de Gabon Télévision, Richard Moubiwa, qui a assisté impuissant à la destruction de tous ses biens dans cet incendie. Lui, comme d'autres victimes de ce sinistre, ont désormais le regard tourné vers les pouvoirs publics et comptent sur des bonnes volontés pour les aider à se reconstruire.

